

A l'attention de Mme Julie POUGHEON  
Directrice générale de l'offre de soins

Paris, le 30 avril 2026

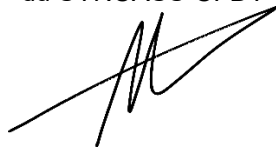
Madame la directrice générale,

Lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du 26 mars 2026, il a été abordé la question de l'ouverture des discussions sur la mise en œuvre du RIFSEEP des directeurs d'établissement sanitaires, sociaux et médico-sociaux et des directeurs des soins en 2027, dont le principe a été posé lors d'un arbitrage interministériel au début de cette année. Toutefois, la DGOS a rappelé en séance les engagements pris par ailleurs par le gouvernement concernant l'évolution du régime indemnitaire de l'ensemble de la FPH : conformément au souhait unanime exprimé par les organisations syndicales représentatives, il a ainsi été décidé le gel des discussions sur ce sujet d'ici aux élections professionnelles de décembre 2026.

Le contexte des deux corps de direction concernés est différent de celui des autres corps de la FPH, notamment du fait d'une réforme du corps des DH ayant intégré un nouveau régime indemnitaire mis en œuvre depuis le 1er janvier 2026. C'est pourquoi, au-delà des nuances et positions différentes que nous avons sur ce dossier, nos quatre organisations syndicales représentées au CSFPH et représentant les directeurs souhaitent exprimer par le présent courrier leur accord et leur demande pour l'ouverture de discussions sur la rémunération des D3S et DS dès ce printemps. L'objectif est de permettre une mise en œuvre au début de 2027 conformément au « bleu » du gouvernement.

Nous vous prions de croire, Madame la directrice générale, à l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général  
du SYNCASS-CFDT



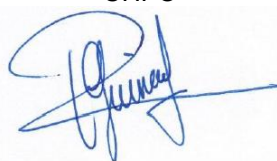
Maxime MORIN

Le président  
du SMPS



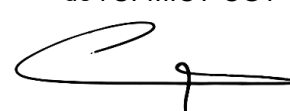
Jérôme GOEMINNE

Le secrétaire général du  
CHFO



Philippe GUINARD

Le bureau  
de l'UFMICT-CGT



Thomas DEREGNAUCOURT